



LE MINISTRE

N° 017 / MTFP/DC/SGM/DGFP/DRAE/STCD/SA

Cotonou, le 17 SEPT 2024

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.

Dans le cadre du renforcement des capacités du Ministère de la Justice et de la Législation en ressources humaines, il sera organisé, le samedi 16 novembre 2024, un concours de recrutement de cent quarante-six (146) fonctionnaires de l'État dont sept (07) personnes en situation de handicap répartis comme suit :

- cent (100) greffiers ;
- quarante-six (46) fonctionnaires composés d'Analystes programmeurs et d'élèves Attachés des Services judiciaires dont sept (07) personnes en situation de handicap.

I- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Ce concours est ouvert aux candidats des deux (02) sexes remplissant les conditions ci-après :


➤ CONDITIONS D'ORDRE GENERAL

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être d'une bonne moralité.

➤ CONDITIONS D'ORDRE PARTICULIER

- ❖ Pour les non fonctionnaires de l'État, candidats au corps des greffiers (70 places) :

A


- 
- être âgé de dix-huit (18) ans au moins à la date de clôture du dépôt de dossier de candidature et de 38 ans au plus au 31 décembre 2024 ;
 - être titulaire d'une Licence en droit.
 - ❖ Pour les analystes programmeurs :
 - être âgé de dix-huit (18) ans au moins à la date de clôture du dépôt de dossier de candidature et de 40 ans au plus au 31 décembre 2024.
 - ❖ Pour les élèves attachés des services judiciaires :
 - être âgé de dix-huit (18) ans au moins à la date de clôture du dépôt de dossier de candidature et de 38 ans au plus au 31 décembre 2024.

Les personnes en situation de handicap, candidates à ce concours bénéficient d'une majoration de cinq (05) ans de la tranche d'âge requise.

Sous réserve des dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 056/MTFP/MEF/MJL/DC/SGM/DGFP/DRAE/STCD/SA du 16 septembre 2024 portant ouverture et fixation des modalités d'organisation du concours de recrutement des fonctionnaires de l'Etat au profit du Ministère de la Justice et de la Législation, les fonctionnaires de l'État, civils, militaires ou paramilitaires en activité, les agents de l'État licenciés de leur emploi, les radiés de leur corps ou révoqués de la Fonction Publique, les agents partis volontaires de la fonction publique, ne sont pas concernés par le présent concours.

Peuvent également prendre part au concours, les secrétaires et les assistants des services judiciaires régis par le décret n° 2004-716 du 30 décembre 2004 portant statuts particuliers des corps des personnels des Services judiciaires du Bénin. Ils participent au concours





externe qui leur sert de test de classement dans la limite de 30% des places ouvertes (30 places). Au cas où le nombre de places n'a pas pu être pourvu dans une catégorie donnée, la différence est reportée sur l'autre, dans la limite des places mises au concours.

Les candidats autorisés à composer doivent se munir de l'une des pièces d'identité en cours de validité suivantes :

- carte nationale d'identité ;
- carte d'identité biométrique ;
- certificat d'identification personnelle ;
- ou passeport.

II- DOSSIERS DE CANDIDATURE


Le dépôt des dossiers de candidature se fera du vendredi 20 septembre au jeudi 03 octobre 2024 dans les neuf (09) Départements ci-après :

- Atacora ;
- Borgou ;
- Collines ;
- Couffo ;
- Littoral ;
- Mono ;
- Ouémé ;
- Plateau ;
- Zou.

Lesdits dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- 1) une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée du candidat, à retirer au lieu de dépôt des dossiers ou à télécharger à l'adresse www.travail.gouv.bj ;
- 2) une photocopie de l'acte de naissance sécurisé ou toute autre pièce légalisée en tenant lieu ;
- 3) une photocopie légalisée du diplôme exigé ;




- 
- 4) une photocopie légalisée de l'attestation d'équivalence ou de l'attestation d'authenticité pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
 - 5) une photocopie du certificat de nationalité ;
 - 6) un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture du dépôt des dossiers ;
 - 7) un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin du travail ou par des médecins agréés par l'État et indiquant que l'intéressé est apte à l'exercice de l'emploi public auquel il postule ;
 - 8) un certificat médical précisant le type de handicap pour les candidats, personnes en situation de handicap ;
 - 9) une quittance des droits d'inscription fixée à cinq mille (5000) F CFA à verser au Trésor Public sur le compte numéro 101699 payable uniquement en ligne à l'adresse <https://www.paiement.tresorbenin.bj>, rubrique versement/dépôt sur compte public.
 - 10) un certificat d'individualité prenant en compte les discordances de nom (s) et/ou de prénom (s) sur les différentes pièces s'il y a lieu ;
 - 11) une enveloppe timbrée de format moyen portant l'adresse du candidat et son contact téléphonique (valeur du timbre postal : 600 francs CFA).

Les secrétaires et les assistants des services judiciaires, fonctionnaires de l'État régis par le décret n° 2004-716 du 30 décembre 2004 portant statuts particuliers des corps des personnels des Services judiciaires du Bénin doivent fournir en plus des pièces ci-dessus mentionnées, celles ci-après :

- une photocopie de l'arrêté de titularisation ;
- une photocopie de l'acte portant le dernier grade.

Les diplômes obtenus à l'étranger, ayant fait l'objet d'une authentification, sont acceptés pour constituer des dossiers de candidatures, sous les réserves suivantes :



- 
- le candidat rapporte la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme au secrétariat permanent de la Commission Nationale d'Étude des Équivalences de Diplômes (CNEED) ;
 - l'admission du candidat au concours ou à toutes autres épreuves de sélection sur la base de l'acceptation provisoire de son diplôme obtenu à l'étranger ne lui confère aucun droit acquis, si l'équivalence est refusée ou n'est pas conforme au niveau académique requis, au terme de l'instruction de son dossier et de la délibération de la Commission Nationale d'Étude des Équivalences de Diplômes ;
 - le succès de tout candidat au concours dont l'équivalence postérieurement délivrée par la Commission Nationale d'Étude des Équivalences de Diplômes confère au diplôme étranger présenté, un niveau inférieur à celui exigé pour prendre part au concours ou au test de sélection est nul et de nul effet.

I- DEPARTEMENTS ET CENTRES DE COMPOSITION

Le concours se déroulera dans les six (06) Départements ci-après :

- Atacora ;
- Borgou ;
- Littoral ;
- Mono ;
- Ouémé ;
- Zou.

Les candidats qui ont déposé leurs dossiers dans ces six (06) Départements vont y composer. Ceux ayant déposé leurs dossiers dans les Départements des Collines, du Couffo et du Plateau composeront respectivement dans les Départements du Zou, du Mono et de l'Ouémé.

Handwritten signature

Un autre communiqué précisera ultérieurement les centres de composition retenus.

IV- MATIERES DE COMPOSITION

Les candidats composeront dans les matières ci-après :

N° D'ORDRE	CORPS	MATIERES	DUREE
1	Greffiers	Culture Générale	3 H
		Droit Pénal	3 H
2	Analystes programmeurs, option : Réseau informatique et Maintenance ou Sécurité informatique	Etude de cas (Sécurité et réseaux informatiques)	3 H
	Analystes programmeurs, option : Génie Logiciel	Etude de cas (Modélisation et Programmation)	3 H
3	Élèves attachés des Services Judiciaires	Droit Administratif	3 H

Pour les candidats au corps des greffiers, toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) est éliminatoire.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats sont invités à consulter le portail web du ministère à l'adresse www.travail.gouv.bj ou à se rapprocher des services du Département du Recrutement des Agents de l'Etat (DRAE).



Adidjatou A. MATHYS

N.B. Les diplômes de tous les candidats déclarés admis seront soumis à une vérification d'authenticité



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou
Tél.: +229 21 30 25 70
info@travail.gouv.bj
www.travail.gouv.bj

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE CENT QUARANTE-SIX (146) FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT AU PROFIT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

SESSION DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024

TABLEAU DOCCIMOLOGIQUE

N° D'ORDRE	CORPS	NOMBRE DE PLACES	EPREUVES - DUREE	COEFFICIENT	DIPLOMES REQUIS
1	Greffiers	100	Culture Générale Durée : 3 heures	1	Licence ès-sciences juridiques
			Droit Pénal Durée : 3 heures	2	
2	Analystes programmeurs Options : Réseau informatique et Maintenance ou Sécurité informatique	16	Etude de cas (Sécurité et réseaux informatiques) Durée : 3 heures	1	BAC + trois (03) ans d'études en Informatique, options : Réseaux informatiques et Maintenance ou Sécurité informatique



[Signature]

N° D'ORDRE	CORPS	NOMBRE DE PLACES	EPREUVES - DUREE	COEFFICIENT	DIPLOMES REQUIS
3	Analystes programmeurs Option : Génie Logiciel	07	Etude de cas (Modélisation et Programmation) Durée : 3 heures	1	BAC + trois (03) ans d'études en Informatique, option : Génie Logiciel
4	Elèves Attachés des Services Judiciaires	23	Droit Administratif Durée : 3 heures	1	Licence en droit

Cotonou, le **17 SEPT 2024**

Le Chef du Département du Recrutement
des Agents de l'État,


Siaka MASSOU





**HORAIRES DE DEROULEMENT DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE CENT QUARANTE-SIX (146) FONCTIONNAIRES DE L'ETAT AU PROFIT DU
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION**

Session du samedi 16 novembre 2024

CORPS	EPREUVE	HORAIRE	DUREE
GREFFIERS	CULTURE GÉNÉRALE	08 HEURES A	03 HEURES
	DROIT PÉNAL	13 HEURES A 16 HEURES	03 HEURES
	ANALYSTES PROGRAMMEURS OPTION : RESEAU INFORMATIQUE ET MAINTENANCE OU SECURITE INFORMATIQUE	ETUDE DE CAS (SECURITE ET RESEAUX INFORMATIQUES)	08 HEURES A 11 HEURES
ANALYSTES PROGRAMMEURS OPTION : GENIE LOGICIEL	ETUDE DE CAS (MODELISATION ET PROGRAMMATION)	08 HEURES A 11 HEURES	03 HEURES
ELEVES ATTACHES DES SERVICES JUDICIAIRES	DROIT ADMINISTRATIF	08 HEURES A 11 HEURES	03 HEURES



✶